

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez

n° 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention exclusion temporaire d'élèves avec le collège madame d'Epina

M le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de partenariat relative à l'exclusion temporaire d'élèves avec le collège Madame d'Epina pour l'année scolaire 2024/2025.

Elle a pour objectif, en cas de nécessité et avec l'accord des élèves et de leurs familles, la mise en œuvre, au bénéfice de jeunes Aulnésiens de l'établissement scolaire, d'une mesure alternative à l'exclusion, encadrée par l'éducateur de prévention jeunesse de la Ville, sous la forme d'un accompagnement éducatif individualisé.

Ce dispositif est un engagement fort de la municipalité en faveur de ces jeunes en rupture scolaire.

La commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire au cours de sa réunion du 11 juin a émis un avis favorable à ce renouvellement.

Elle a reçu un avis favorable du conseil d'administration du collège madame d'Epina lors de sa réunion du 6 juin.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

décide de renouveler pour l'année scolaire 2024/2025 la convention susvisée et d'autoriser M le Maire à la signer.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 juillet 2024